

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

---

TABLEAU IV

---

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

---

---

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1921.

---

TABEL IV

---

MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN

## TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>		
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre. . . . . fr 38,000 b) Frais de représentation. . . . . 9,000	44,000 »
2	Personnel des bureaux : traitements et indemnités tenant lieu de traitements; secours; indemnités de résidence; indemnités familiale et de vie chère. ( <i>Y compris une somme de 450,000 francs pour indemnité mobile de vie chère</i> ) . . . . .	3,181,974 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires. ( <i>Y compris les indemnités de cabinet</i> ) . . . . .	50,000 »
4	Matériel et service des automobiles . . . . .	423,500 »
5	Fonds secrets . . . . .	100,000 »
6	Achat de décorations d'ordres de chevalerie . . . . .	60,000 »
<b>CHAPITRE II.</b>		
LÉGATIONS.		
7	Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais d'installation, de représentation et de logement, et indemnités d'intérim . . . . .	4,400,140 »
<b>CHAPITRE III.</b>		
CONSULATS.		
8	Traitements des agents consulaires; indemnités locales, frais de représentation, frais d'installation, frais de logement, indemnités de gérance; allocations à des agents consulaires non rétribués . . . . .	4,696,640 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>		
<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>		
<b>HOOFDBEHEER.</b>		
	a) Jaarwedde van den Minister . . . . .	1
	b) Kosten van vertoon . . . . .	1
	Personeel der bureelen : jaarwedden en vergoedingen in plaats van jaarwedden; bijstand; verblijfs-, familie- en duurtevergoedingen ( <i>Inbegrepen eene som van 450,000 frank voor veranderlijke duurtelooslag.</i> )	2
3,859,474 »	Vergoedingen voor buitengewone werken. ( <i>Kabinetvergoedingen inbegrepen.</i> ) . . . .	3
	Materieel en dienst der automobielen . . . . .	4
	Geheime uitgaven . . . . .	5
	Aankoop van ereteekens voor ridderorden . . . . .	6
<b>HOOFDSTUK II.</b>		
<b>GEZANTSCHAPPEN.</b>		
4,400,140 »	Jaarwedden der diplomatieke ambtenaren, plaatselijke toelagen voor kosten van aanstelling, van vertegenwoordiging en huisvesting en vergoedingen voor tijdelijke plaatsbekleding.	7
<b>HOOFDSTUK III.</b>		
<b>CONSULATEN.</b>		
4,696,640 »	Jaarwedden der consulaire agenten; plaatselijke vergoedingen, kosten van vertoon, inrichtingskosten, kosten van huisvesting; vergoedingen voor zaakvoering; vergoedingen aan onbezoldigde consulaire agenten.	8

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>FRAIS DE VOYAGE.</b>		
9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses . . . . .	700,000 »
10	Frais de déplacement des agents du service extérieur en mission économique . . . . .	100,000 »
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.</b>		
11	Traitements et salaires; frais de logement et indemnités des chanceliers, des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations; imprévus. . . . .	818,600 »
12	Traitements, salaires et indemnités des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats. Frais de drogmanat et d'interprétariat remboursés sur compte. Equipement et gratification des khavass; imprévus . . . . .	743,000 »
13	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; fournitures de bureau faites par l'Administration centrale ou acquises par les agents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'Etat ou pris en location et servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels. Frais de chancellerie; loyers, mobilier, chauffage, éclairage; frais d'entretien; frais extraordinaires et accidentels.	875,000 »
14	Secours provisoires à des Belges se trouvant à l'étranger; frais éventuels de rapatriement . . . . .	50,000 »
15	Subsides aux établissements hospitaliers et aux sociétés de bienfaisance belges, fondés en pays étrangers . . . . .	25,000 »
16	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national . . . . .	40,000 »
17	Garde militaire de la Légation belge à Pékin (y compris les avances faites à titre de frais de voyage à des militaires s'embarquant pour la Chine, ainsi que celles relatives au solde de primes payées dans le même but aux soldats rentrant en Belgique, à l'expiration de leur engagement). . . . .	244,290 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;"><b>AANWIJZING</b></p> <p style="text-align: center;"><b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b></p>	Artikelen.
	<p><b>HOOFDSTUK IV.</b></p> <p><b>REISKOSTEN.</b></p>	
800,000 »	Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, kosten van koeriers, rijdende boden, verschillende reizen.	9
	Verplaatsingskosten der agenten van den buitendienst in economische zending . . .	10
	<p><b>HOOFDSTUK V.</b></p> <p><b>VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.</b></p>	
2,795,890 »	Jaarwedden en loon; kosten van huisvesting en vergoedingen voor de kanseliers, dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der gezantschappen; onvoorziene onkosten.	11
	Jaarwedden, loon en vergoedingen voor dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der consulaten. Bezoldigingskosten van dragomans en tolken terugbetaald op rekening. Uitrusting en belooning der kavass; onvoorziene onkosten.	12
	Kosten van briefwisseling van het hoofdbeheer met de agentschappen, alsmede van briefwisseling onder deze; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; bureelbenodigheden geleverd door het hoofdbeheer of aangekocht door de agenten; onderhoud en meubilering der huizingen aan den Staat toebehoorend of gehuurd, welke tot woonst dienen aan de diplomatieke en consulaire agenten; verschillende uitgaven betreffende die huizingen. Kanselarij kosten; huishuur, meubelen, verwarming, verlichting; onderhoud kosten; buitengewone en toevallige kosten.	13
	Voorloopige hulpgelden aan Belgen die zich in den vreemde bevinden; mogelijke kosten van overbrenging naar het vaderland.	14
	Toelagen aan belgische gestichten van barmhartigheid en belgische weldadigheidsmaatschappijen in vreemde landen opgericht.	15
	Buitegewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den buitendienst in vergoeding van uitzonderlijk op hen geoomen lasten in 't belang van den nationalen koophandel.	16
	Militaire wacht van het Belgisch gezantschap, te Peking (met inbegrip der voorschotten gedaan als reiskosten aan militairen die zich naar China inschepen, alsook der voorschotten betreffende het saldo van premien met hetzelfde inzicht betaald aan soldaten welke na afloop van hunnen diensttijd naar België terugkeeren).	17

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.		
18	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie et de funérailles, etc. — Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	250,000 »
19	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage . . . . .	13,000 »
20	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves . . . . .	700 »
21	Quote-part de la Belgique dans le budget de la Ligue des Nations; frais divers . . . . .	1,000,000 »
<b>CHAPITRE VII.</b>		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
22	Frais divers et encouragements au commerce; bourses de voyage; achat de documents commerciaux; publication du Recueil consulaire et travaux intéressant le commerce et l'industrie. Part d'intervention de la Belgique dans les frais de l'Institut international du Commerce . . . . .	175,000 »
23	Office commercial de l'État et exposition permanente de Laeken: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque (y compris une somme de 7,000 francs en charge temporaire) . . . . .	114,000 »
24	Service de l'émigration (y compris une somme de 4,800 francs pour indemnité mobile de vie chère) . . . . .	65,000 »
25	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers . . . . .	28,016 »
26	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international. . . . .	14,000 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<b>HOOFDSTUK VI.</b>  BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN, VERSCHILLENDE UITGAVEN.	
1,263,700 »	Buitengewone zendingen, wachtgelden, vergoedingen voor buitengewone werken, kosten van ziekte en van begrafenis, enz. — Onvoorziene uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de begrooting.	18
	Aandeel van België voor het laatste der verlopen jaren, in de kosten van het Internationaal Bureau van het Bestendig Hof van arbitrage.	19
	Aandeel van België in de kosten van het Bijzonder Bureau voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel.	20
	Aandeel van België in de begrooting van den Volkerenbond; verschillende kosten.	21
	<b>HOOFDSTUK VII.</b>  KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.	
396,016 »	Verschillende kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; reisbeurzen; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de Consulaire Verzameling en werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben. Aandeel van België in de kosten van het Internationaal Instituut van Koophandel.	22
	Staats-Handelkantoor en voortdurende tentoonstelling van Laeken: stalen; meubelen en materieel; tijdschriften; boekerij ( <i>inbegrepen eene som van 7,000 frank als tijdelijke last</i> ).	23
	Dienst der landverhuizing ( <i>inbegrepen eene som van 4,800 frank voor veranderlijke duurtetoelagen</i> ).	24
	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der toltarieven.	25
	Jaarwedde van eenen Belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut.	26

## TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
27	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . .	10,000 »
28	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse; secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime. . . . .	8,500 »
29	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.	
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE IX.</b>		
SERVICES DIVERS.		
30	Achat de décorations d'ordre de chevalerie . . . . .	85,000 »
31	Service temporaire des passeports :	
	a) Service de Bruxelles. . . . . fr. 160,000 »	330,000 »
	b) Service de province . . . . . 95,000 »	
	c) Service de l'étranger. . . . . 75,000 »	
	TOTAL DU TABLEAU IV (Ministère des Affaires Étrangères) . . . fr.	

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

* Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<b>AANWIJZING</b>  <b>VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</b>	Artikelen.
18,500 »	<b>HOOFDSTUK VIII.</b>  <b>PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN.</b>  Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen. ( <i>Onbepaald credit.</i> )  Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of onbenoemde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden; verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten .  Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden vereffend worden op de Begrooting van het jaar, waarop zij betrekking hebben ( <i>voorherinnering</i> ).	27  28  29
18,230,360 »	<b>TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.</b>	
	<b>TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>  <b>HOOFDSTUK IX.</b>  <b>VERSCHIEDENE DIENSTEN.</b>  Aankoop van ereteekens voor ridderorden . . . . .  Tijdelijke dienst der paspoorten : a) Dienst van Brussel . . . . . fr. 160,000 » b) Dienst van de provincies . . . . . 95,000 » c) Dienst van het buitenland . . . . . 75,000 »	30  31
18,645,360 »	<b>TOTAAL VAN TABEL IV (Ministerie van Buitenlandsche Zaken).</b>	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

---

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IV

---

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	a.	Traitement du Ministre . . . . .	fr. 33,000 »
	b.	Frais de représentation . . . . .	9,000 »
Personnel des bureaux; traitements et indemnités tenant lieu de traitements; secours; indemnités de résidence; indemnités familiale et de vie chère (y compris une somme de 450,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :			
GRADES.			MONTANT de la DÉPENSE.
2	a.	Personnel fixe et personnel temporaire (1) . . . . .	2,502,974 »
	b.	Indemnité de résidence . . . . .	180,000 »
	c.	Indemnité familiale . . . . .	39,000 »
	d.	Indemnité de vie chère (charge temporaire) . . . . .	450,000 »
	e.	Secours . . . . .	10,000 »
TOTAL. . fr.			5,181,974 »
3	»	Indemnités pour travaux extraordinaires (y compris les indemnités de Cabinet) . . . . .	
Matériel et Service des automobiles :			
4	a.	Chauffage et éclairage . . . . .	fr. 96,500 »
	b.	Entretien des locaux, téléphone, eaux de la ville, achat et entretien de meubles. . . . .	75,000 »
	c.	Bibliothèque; journaux; impressions; collections du Bureau de législation étrangère . . . . .	70,000 »
4	d.	Fournitures de bureau, impressions, imprimés, manuscrits, cartes et reliures non destinés à la Bibliothèque et au Bureau de législation étrangère; port et affranchissement de la correspondance avec l'intérieur; frais de courses entre l'Administration centrale et l'Office commercial de l'Etat et annexes à Laeken; menus frais, etc. . . . .	157,000 »
	e.	Service des automobiles . . . . .	25,000 »
5	»	Fonds secrets. . . . .	
6	»	Achat de décorations d'ordres de chevalerie . . . . .	
TOTAL DU CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . . . . fr.			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																																																																																													
		AUGMENTATION.	DIMINUTION																																																																																																														
44,000	44,000	»	»	ART. 2. — (1) Ci-dessous la composition de ce personnel :																																																																																																													
					<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre d'agents.</th> <th>GRADES.</th> <th>Traitement minimum et maximum.</th> <th>TOTAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Président du Comité Diplomatique . . . . .</td> <td>20,000</td> <td>20,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Secrétaire général . . . . .</td> <td>22,000</td> <td>22,000 (a)</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Chef du Cabinet . . . . .</td> <td>16,950</td> <td>16,950</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Directeurs généraux . . . . .</td> <td>16,200 17,300</td> <td>96,600 (a)</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>Directeurs et chefs de division . . . . .</td> <td>11,000 15,000</td> <td>307,360</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>Chefs de bureau . . . . .</td> <td>9,200 10,200</td> <td>220,750</td> </tr> <tr> <td>37</td> <td>Sous-chefs de bureau et rédacteurs . . . . .</td> <td>6,500 9,150</td> <td>211,048</td> </tr> <tr> <td>107</td> <td>Commis de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes . . . . .</td> <td>4,500 8,700</td> <td>562,604</td> </tr> <tr> <td>40</td> <td>Sténo- et dactylographes . . . . .</td> <td>5,700 4,200</td> <td>180,950</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Comptable principal de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>11,000 12,500</td> <td>11,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Comptables principaux . . . . .</td> <td>9,200 10,200</td> <td>19,150</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Comptables . . . . .</td> <td>7,500 8,700</td> <td>62,400</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Commis-comptables . . . . .</td> <td>8,500 7,200</td> <td>64,700</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Archiviste principal de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>11,000 12,500</td> <td>11,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Archiviste principal . . . . .</td> <td>9,200 10,200</td> <td>9,200</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Archivistes et commis-archivistes . . . . .</td> <td>5,500 8,700</td> <td>17,700</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Bibliothécaire . . . . .</td> <td>9,200 12,500</td> <td>11,000</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Bibliothécaires adjoints . . . . .</td> <td>5,500 8,700</td> <td>18,200</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Aides-bibliothécaires . . . . .</td> <td>5,300 7,500</td> <td>10,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Traducteur principal de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>11,000 12,500</td> <td>11,000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Traducteurs principaux . . . . .</td> <td>9,200 10,200</td> <td>47,000</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Traducteurs et commis-traducteurs . . . . .</td> <td>5,500 8,700</td> <td>73,100</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>Conseillers juridiques . . . . .</td> <td>—</td> <td>24,600</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>Agents temporaires . . . . .</td> <td>—</td> <td>36,500</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>Gens de service . . . . .</td> <td>—</td> <td>435,062</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2,502,974</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	GRADES.	Traitement minimum et maximum.	TOTAUX.	1	Président du Comité Diplomatique . . . . .	20,000	20,000	1	Secrétaire général . . . . .	22,000	22,000 (a)	1	Chef du Cabinet . . . . .	16,950	16,950	3	Directeurs généraux . . . . .	16,200 17,300	96,600 (a)	23	Directeurs et chefs de division . . . . .	11,000 15,000	307,360	22	Chefs de bureau . . . . .	9,200 10,200	220,750	37	Sous-chefs de bureau et rédacteurs . . . . .	6,500 9,150	211,048	107	Commis de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classes . . . . .	4,500 8,700	562,604	40	Sténo- et dactylographes . . . . .	5,700 4,200	180,950	1	Comptable principal de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11,000 12,500	11,000	2	Comptables principaux . . . . .	9,200 10,200	19,150	8	Comptables . . . . .	7,500 8,700	62,400	9	Commis-comptables . . . . .	8,500 7,200	64,700	1	Archiviste principal de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11,000 12,500	11,000	1	Archiviste principal . . . . .	9,200 10,200	9,200	3	Archivistes et commis-archivistes . . . . .	5,500 8,700	17,700	1	Bibliothécaire . . . . .	9,200 12,500	11,000	3	Bibliothécaires adjoints . . . . .	5,500 8,700	18,200	2	Aides-bibliothécaires . . . . .	5,300 7,500	10,400	1	Traducteur principal de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11,000 12,500	11,000	5	Traducteurs principaux . . . . .	9,200 10,200	47,000	12	Traducteurs et commis-traducteurs . . . . .	5,500 8,700	73,100	—	Conseillers juridiques . . . . .	—	24,600	—	Agents temporaires . . . . .	—	36,500	—	Gens de service . . . . .	—	435,062				2,502,974
Nombre d'agents.	GRADES.	Traitement minimum et maximum.	TOTAUX.																																																																																																														
1	Président du Comité Diplomatique . . . . .	20,000	20,000																																																																																																														
1	Secrétaire général . . . . .	22,000	22,000 (a)																																																																																																														
1	Chef du Cabinet . . . . .	16,950	16,950																																																																																																														
3	Directeurs généraux . . . . .	16,200 17,300	96,600 (a)																																																																																																														
23	Directeurs et chefs de division . . . . .	11,000 15,000	307,360																																																																																																														
22	Chefs de bureau . . . . .	9,200 10,200	220,750																																																																																																														
37	Sous-chefs de bureau et rédacteurs . . . . .	6,500 9,150	211,048																																																																																																														
107	Commis de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classes . . . . .	4,500 8,700	562,604																																																																																																														
40	Sténo- et dactylographes . . . . .	5,700 4,200	180,950																																																																																																														
1	Comptable principal de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11,000 12,500	11,000																																																																																																														
2	Comptables principaux . . . . .	9,200 10,200	19,150																																																																																																														
8	Comptables . . . . .	7,500 8,700	62,400																																																																																																														
9	Commis-comptables . . . . .	8,500 7,200	64,700																																																																																																														
1	Archiviste principal de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11,000 12,500	11,000																																																																																																														
1	Archiviste principal . . . . .	9,200 10,200	9,200																																																																																																														
3	Archivistes et commis-archivistes . . . . .	5,500 8,700	17,700																																																																																																														
1	Bibliothécaire . . . . .	9,200 12,500	11,000																																																																																																														
3	Bibliothécaires adjoints . . . . .	5,500 8,700	18,200																																																																																																														
2	Aides-bibliothécaires . . . . .	5,300 7,500	10,400																																																																																																														
1	Traducteur principal de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11,000 12,500	11,000																																																																																																														
5	Traducteurs principaux . . . . .	9,200 10,200	47,000																																																																																																														
12	Traducteurs et commis-traducteurs . . . . .	5,500 8,700	73,100																																																																																																														
—	Conseillers juridiques . . . . .	—	24,600																																																																																																														
—	Agents temporaires . . . . .	—	36,500																																																																																																														
—	Gens de service . . . . .	—	435,062																																																																																																														
			2,502,974																																																																																																														
3,181,974	2,765,950	416,024	»																																																																																																														
50,000	155,000	»	85,000																																																																																																														
425,500	567,500	55,000	»																																																																																																														
100,000	50,000	50,000	»																																																																																																														
60,000	100,000	»	40,000																																																																																																														
3,859,474	5,462,450	522,024	125,000																																																																																																														
AUGMENTATION. . fr.		397,024																																																																																																															

(a) Y compris l'augmentation pour âge et ancienneté de service.

L'augmentation sollicitée se justifie par l'octroi de l'indemnité de vie chère et le relèvement de l'indemnité familiale.

ART. 3. — Bien que les indemnités de Cabinet, précédemment imputées sur l'article 2, aient été reportées à l'article 3, où leur imputation paraît mieux indiquée, le crédit alloué en 1920 a pu être réduit de 85,000 francs.

ART. 4. — L'augmentation sollicitée se justifie par le constant renchérissement du combustible, des moyens d'éclairage, des fournitures de bureau, du papier et des impressions.

ART. 5. — Les nécessités actuelles imposent l'augmentation de ce crédit, qui avait pu être réduit de 250,000 francs (en 1919) à 50,000 francs (en 1920.)

ART. 6. — Somme suffisante pour faire face aux nécessités en 1921. Dans ce crédit figure une somme de 10,000 francs, destinée à l'achat de médailles-souvenirs tenant lieu de décorations nationales.

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
<b>CHAPITRE II.</b> <b>LÉGATIONS.</b>				
Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais d'installation, de représentation et de logement, et indemnités d'intérim.				
a.	Traitements et indemnités des chefs de mission (1).	Traitement.	Frais de représen- tation.	Frais de logement.
	ALLEMAGNE . . . . .		54,000	Hôtel.
	ARGENTINE . . . . .		67,500	»
	AUTRICHE . . . . .		33,750	»
	BRESIL . . . . .		40,500	52,630
	BULGARIE . . . . .		20,250	»
	CHINE . . . . .		25,625	Hôtel.
	DANEMARK-NORWÈGE . . . . .		20,250	»
	ESPAGNE . . . . .		53,750	20,000
	ÉTATS-UNIS . . . . .		94,500	62,400
	FRANCE . . . . .		94,500	32,000
	GRANDE-BRETAGNE . . . . .		94,500	50,500
	GRÈCE . . . . .		20,250	»
	HONGRIE . . . . .		20,250	»
	ITALIE . . . . .		60,750	36,270
	JAPON . . . . .	914,000	27,000	Hôtel.
	LUXEMBOURG . . . . .		16,875	»
	MEXIQUE . . . . .		25,625	»
	PAYS-BAS . . . . .		27,000	21,140
	PERSE . . . . .		16,875	Hôtel.
	POLOGNE . . . . .		25,625	»
	PORTUGAL . . . . .		20,250	»
	ROUMANIE . . . . .		20,250	»
	RUSSIE (poste à créer éventuellement) . . . . .		—	—
	SAINT-SIÈGE . . . . .		30,375	»
	SERBIE . . . . .		20,250	20,000
	SUÈDE . . . . .		20,250	»
	SUISSE . . . . .		16,875	10,930
	TCHÉCO-SLOVAQUIE . . . . .		27,000	»
	TURQUIE . . . . .		54,000	Hôtel.
	Accroissement proportionnel pour les chefs de mission mariés . . . . .		551,325	»
	Frais de logement pour les postes dont le chiffre du bail n'est pas connu . . . . .		»	337,000
b.	Traitements et indemnités des conseillers, secrétaires et attachés.	854,900	77,400	333,000
		1,765,900	1,431,350	977,890
	TOTAL . . . . . fr.		4,173,140	
c.	Frais d'installation des agents diplomatiques . . . . .		173,000	
d.	Indemnités d'intérim aux chargés d'affaires . . . . .		50,000	
	TOTAL GÉNÉRAL . . . . . fr.		4,400,140	
			TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																								
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																									
				<p>Art 7. — (1) Composition du cadre :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre.</th> <th>GRADES</th> <th>Traitements minimum et maximum.</th> <th>TOTAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>17</td> <td>Envoyés extraordinaires et Ministres plénipotentiaires de 1<sup>re</sup> classe.</td> <td>30,000 à 40,000</td> <td>625,000</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>Idem de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>26,000</td> <td>285,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total . . . . . fr.</td> <td></td> <td>910,000</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>Conseillers . . . . .</td> <td>16,000 à 23,000</td> <td>335,000</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>Secrétaires de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>10,000 à 15,000</td> <td>259,900</td> </tr> <tr> <td>19</td> <td>Idem de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>10,000</td> <td>190,000</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>Attachés . . . . .</td> <td>6,000 à 8,000</td> <td>80,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total . . . . . fr.</td> <td></td> <td>864,900</td> </tr> <tr> <td>96</td> <td>Total général . . . . . fr.</td> <td></td> <td>1,765,900</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les chefs de mission accrédités à Paris, Londres, Rome et Washington portent le titre d'ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire.</p> <p>* * *</p> <p>Le grade et le traitement individuels des chefs de mission n'ont plus été indiqués au tableau des développements, parce qu'ils sont attachés, non au poste, mais à la personne de l'agent, et qu'ils peuvent donc varier à chaque mutation. Par contre, et conformément à la règle générale, il a été dressé un tableau du cadre du personnel diplomatique, mentionnant, par grade, le nombre et les traitements des agents.</p> <p>En ce qui concerne les frais de logement, les chefs de mission en Allemagne, en Chine, au Japon, en Perse et en Turquie, occupent un immeuble appartenant à l'Etat. Pour les autres, le prix du logement n'a pu être indiqué avec exactitude qu'à l'égard de ceux qui ont pu conclure un bail de location d'une certaine durée. En raison de la crise aiguë du logement, qui sévit partout, la plupart de nos ministres n'ont qu'une installation précaire, souvent à l'hôtel, et doivent subir les exigences locales, qui varient sans cesse. C'est pour ce motif qu'il n'a pu être inscrit en prévision qu'une moyenne de frais de logement, évaluée à 537,000 francs pour l'ensemble des chefs de mission en cause.</p> <p>Les frais de représentation portés au tableau sont ceux prévus pour les chefs de mission célibataires. En vertu de l'article 71 du nouveau règlement du corps diplomatique, ces frais sont augmentés d'un tiers lorsque la femme de l'agent marié réside avec lui. Les chiffres partiels indiqués en regard de chacun des postes ne sont qu'approximatifs. Il devra être procédé à une nouvelle fixation tenant compte du coût relatif de la vie dans les diverses résidences.</p> <p>* * *</p> <p>L'augmentation de crédit sollicitée pour 1921 se justifie par la création de quatre postes nouveaux : Argentine, Bulgarie, Hongrie et Turquie.</p>	Nombre.	GRADES	Traitements minimum et maximum.	TOTAUX.	17	Envoyés extraordinaires et Ministres plénipotentiaires de 1 <sup>re</sup> classe.	30,000 à 40,000	625,000	11	Idem de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	26,000	285,000		Total . . . . . fr.		910,000	17	Conseillers . . . . .	16,000 à 23,000	335,000	21	Secrétaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	10,000 à 15,000	259,900	19	Idem de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	10,000	190,000	11	Attachés . . . . .	6,000 à 8,000	80,000		Total . . . . . fr.		864,900	96	Total général . . . . . fr.		1,765,900
Nombre.	GRADES	Traitements minimum et maximum.	TOTAUX.																																									
17	Envoyés extraordinaires et Ministres plénipotentiaires de 1 <sup>re</sup> classe.	30,000 à 40,000	625,000																																									
11	Idem de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	26,000	285,000																																									
	Total . . . . . fr.		910,000																																									
17	Conseillers . . . . .	16,000 à 23,000	335,000																																									
21	Secrétaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	10,000 à 15,000	259,900																																									
19	Idem de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	10,000	190,000																																									
11	Attachés . . . . .	6,000 à 8,000	80,000																																									
	Total . . . . . fr.		864,900																																									
96	Total général . . . . . fr.		1,765,900																																									
4,400,140	4,150,116	270,024																																										
4,400,140	4,150,116	270,024																																										
Augmentation . fr.		270,024																																										

## BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>CONSULATS.</b>		
8	»	Traitements des agents consulaires; indemnités locales, frais de représentation, frais d'installation, frais de logement, indemnités de gérance; allocations à des agents consulaires non rétribués. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III . . . . fr.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>FRAIS DE VOYAGE.</b>		
9	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses. . . . .
10	»	Frais de déplacement des agents du service extérieur en mission économique . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV . . . . fr.
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.</b>		
11	»	Traitements et salaires; frais de logement et indemnités des chanceliers, des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations; imprévus . . . . .
12	»	Traitements, salaires et indemnités des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats. Frais de drogmanat et d'interprétariat remboursés sur compte; équipement et gratifications des kbavass; imprévus . . . . .
13	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; fournitures de bureau faites par l'administration centrale ou acquises par les agents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État ou pris en location et servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels. Frais de chancellerie; loyers, mobilier, chauffage, éclairage; frais d'entretien; frais extraordinaires et accidentels. . . . .
14	»	Secours provisoires à des Belges se trouvant à l'étranger; frais éventuels de rapatriement. . . . .
15	»	Subsides aux établissements hospitaliers et aux sociétés de bienfaisance belges, fondés en pays étrangers . . . . .
16	»	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur, en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national . . . . .
Garde militaire de la Légation belge à Pékin :		
	a.	Traitement, solde et frais de voyage . . . . . fr. 67,748 40
	b.	Entretien et subsistance . . . . . 413,400 »
17	c.	Entretien de l'habillement, de l'équipement, frais d'administration et indemnités pour travaux extraordinaires . . . . . 15,500 »
	d.	Frais de maladie, d'entretien du casernement, du couchage, etc. . . . . 8,268 72
	e.	Pertes de change sur traitements et solde . . . . . 41,572 88
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS		CREDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés	alloués					
POUR L'EXERCICE 1921.	POUR L'EXERCICE 1920.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4.696,640	4.148,000	548,640	»			ART. 8. — Voir tableau-annexe A. L'augmentation sollicitée est due à l'extension du cadre consulaire, réclamée depuis longtemps dans les milieux autorisés. Des emplois d'attaché commercial ont été créés dans diverses capitales; d'autre part, le nombre des assistants des chefs de poste a été augmenté, afin de faire produire à notre corps consulaire le plus grand rendement possible. Les chiffres portés au tableau ann. x <sup>e</sup> pour frais de représentation et indemnités locales des chefs de poste, sont ceux prévus pour l'agent célibataire; en vertu du nouveau règlement relatif au corps consulaire, ces chiffres sont augmentés d'une proportion déterminée, lorsque l'agent est marié et que sa famille réside avec lui. En attendant une révision imposée par la situation actuelle du Trésor, une réduction de 40 % a été opérée sur le total de ces indemnités.
4,696,640	4,148,000	548,640	»			
AUGMENTATION. . fr.		548,640				ART. 9. — L'augmentation sollicitée se justifie par le relèvement des tarifs de transport et par le renchérissement général de la vie dans tous les pays. ART. 10. — Somme jugée suffisante pour les besoins en 1921. ART. 11. — Voir tableau-annexe B. L'augmentation sollicitée se justifie par le renchérissement constant de la vie; il est devenu indispensable d'allouer aux agents une indemnité spéciale de séjour, pour leur permettre de faire face aux besoins de l'existence. C'est pour le même motif que les traitements du personnel subalterne ont été relevés, comme étant absolument insuffisants dans les conditions actuelles. ART. 12. — Le travail matériel et administratif augmente dans tous les consulats. Afin de permettre aux consuls de consacrer la majeure partie de leur activité aux travaux d'ordre économique, il est indispensable d'adjoindre à de nombreux postes des agents subalternes. La perception des taxes consulaires au profit de l'État, en vertu de la loi du 24 août 1920, assurera au Trésor des ressources largement supérieures à l'augmentation des charges dérivant du renforcement du personnel. ART. 13. — Les articles 13 et 15 du Budget de 1920 ont été fondus en un seul, parce qu'il s'agit de dépenses de même nature, et que la séparation de ces crédits entraîne actuellement des difficultés au point de vue de la comptabilité et occasionne des erreurs d'imputation. ART. 14 et 15. — L'augmentation de 25,000 francs sollicitée porte sur l'ensemble des deux articles, qui n'en formaient qu'un en 1920. Le crédit de 60,000 francs, alloué en 1920 et inscrit au Budget extraordinaire (art. 50), n'a pas été maintenu pour 1921. ART. 16. — Somme suffisante pour faire face aux besoins en 1921. ART. 17. — La diminution provient de la suppression de la charge temporaire de 20,000 francs.
700,000	600,000	100,000	»			
100,000	500,000	»	200,000			
800,000	900,000	100,000	200,000			
DIMINUTION. . fr.		100,000				
818,600	560,000	258,600	»			
745,000	460,000	285,000	»			
875,000	575,000	»	»			
50,000	500,000	»	»			
25,000	50,000	25,000	»			
40,000	60,000	»	20,000			
244,290	264,290	»	20,000			
2,795,890	2,269,290	566,600	40,000			
AUGMENTATION. . fr.		526,600				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.		
18	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale; indemnités à des agents autres que ceux de l'administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
19	»	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage. . . . .
20	»	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves . . . . .
21	»	Quote-part de la Belgique dans le Budget de la Ligue des Nations; frais divers . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VI . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VII.</b>		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
22	»	Frais divers et encouragements au commerce; bourses de voyage; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et travaux intéressant le commerce et l'industrie. Part d'intervention de la Belgique dans les frais de l'Institut international du Commerce.
23	»	Office commercial de l'Etat et exposition permanente de Lacken: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque ( <i>y compris une somme de 7,000 francs en charge temporaire.</i> )
24	»	Service de l'émigration. ( <i>Y compris une somme de 4,800 francs pour indemnité mobile de vie chère.</i> )
25	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers . . . . .
»	»	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
26	»	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
27	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .
28	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale. . . . .
29	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
250,000	250,000	»	»	ART. 19. — L'augmentation sollicitée est due au cours défavorable du change, la quote-part de la Belgique étant fixée en florins.
13,000	8,000	5,000	»	
700	700	»	»	
1,000,000	»	1,000,000	»	
1,263,700	258,700	1,005,000	»	ART. 21. — Les dépenses relatives au fonctionnement de la Ligue des Nations, devant, par suite de la ratification du Traité de Versailles, constituer désormais une charge annuelle et permanente, le crédit afférent à ce poste a été reporté du budget extraordinaire au budget ordinaire. La quote-part de la Belgique, à fixer par le Secrétariat général de la Ligue, n'est pas encore connue; mais on peut l'évaluer à 20,000 livres sterling, soit, au change actuel, à 950,000 francs environ.
AUGMENTATION . fr.		1,005,000		
173,000	200,000	»	23,000	ART. 22 et 23. — La réorganisation du service du Musée commercial, qui est devenu l'Office commercial de l'Etat, et le renchérissement constant des fournitures, des impressions, etc., justifient le supplément proposé; celui-ci comprend d'ailleurs une somme de 25,000 francs, déduite de l'article 22, l'Office commercial ayant repris le service de publication des « Informations commerciales ». L'augmentation se réduit ainsi en réalité à 13,000 francs, dont 7,000 francs en charge temporaire, pour acquisition d'objets mobiliers en raison de l'extension des services de l'Office commercial. L'article 22 supportera, en outre, l'imputation d'une somme de 25,000 francs, quote-part de la Belgique dans les frais de l'Institut international du Commerce.
114,000	76,000	38,000	»	
65,000	55,000	10,000	»	
28,016	7,316	20,500	»	
»	3,500	»	3,500	
14,000	10,000	4,000	»	
396,016	352,016	72,500	28,500	
AUGMENTATION . . fr.		44,000		
10,000	4,000	6,000	»	ART. 24. — L'octroi d'indemnités de résidence et de vie chère au personnel de ce service et l'accroissement du prix de toutes choses expliquent l'augmentation sollicitée.
8,500	8,500	»	»	
»	»	»	»	ART. 25 — Le renchérissement considérable du papier et des travaux d'impression, ainsi que la nécessité de relever les allocations du personnel, ont rendu absolument insuffisant le Budget du Bureau international, dont la Belgique doit supporter sa quote-part.
18,500	12,500	6,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		6,000		ART. 25 (ancien). — Ce crédit n'a plus sa raison d'être en 1921.
				ART. 26. — Le traitement de cet agent, fixé à 10,000 francs en 1894, a été relevé comme conséquence d'une mesure générale.
				ART. 27. — Augmentation nécessitée par le relèvement des pensions.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
30	»	Achat de décorations d'ordre de chevalerie. . . . .
31	»	Service temporaire des passeports :
		a) service de Bruxelles . . . . . fr. 160,000 »
		b) service de province . . . . . 98,000 »
		c) service de l'étranger . . . . . 78,000 »
		<b>TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.</b>

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
85,000	175,000	•	90,000	ART. 50. — Cette dépense n'est que temporaire. Le crédit alloué en 1920 a pu être réduit de 90,000 francs pour 1921.
550,000	250,000	100,000	•	ART. 51. — L'augmentation sollicitée est motivée par la nécessité d'accorder des relèvements d'indemnité et des allocations de vie chère au personnel affecté au service des passeports. Celui-ci constitue d'ailleurs pour le Trésor une source importante de revenus.
415,000	405,000	100,000	90,000	
AUGMENTATION . . . fr.		10,000		

## BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation</i>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Administration centrale . . . . .
II.	Légations . . . . .
III.	Consulats . . . . .
IV.	Frais de voyage . . . . .
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats. . . . .
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses diverses. . . . .
VII.	Commerce. — Émigration . . . . .
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées . . . . .
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . . fr.	
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
IX.	Services divers . . . . .
TOTAL (Ministère des Affaires Étrangères). . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,859,474	3,462,450	397,024	»	
4,400,140	4,150,116	270,024	»	
4,696,640	4,148,000	548,640	»	
800,000	900,000	»	100,000	
2,795,890	2,269,290	526,600	»	
1,263,700	258,700	1,005,000	»	
596,016	552,016	44,000	»	
18,500	12,500	6,000	»	
18,250,360	15,535,072	2,797,288	100,000	
415,000	405,000	10,000	»	
18,645,360	15,958,072	2,807,288	100,000	
AUGMENTATION. . . fr.		2,707,288		

TABLEAU-ANNEXE A (ART. 8).

POSTES	GRADES.	Traitement afférent au grade.	Indemnité locale.	Frais de représentation.	TOTAL.
<b>Allemagne.</b>					
Berlin . . . . .	Attaché commercial.	20,000	»	20,000	40,000
Hambourg . . . . .	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Munich . . . . .	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Francfort . . . . .	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
Cologne . . . . .	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
Duisbourg-Ruhrort. . . . .	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
<b>Argentine.</b>					
Buenos-Ayres . . . . .	Consul adjoint à la Légation.	15,000	5,000	»	20,000
<b>Bolivie.</b>					
La Paz . . . . .	Consul chargé d'affaires.	15,000	4,000	3,000	22,000
<b>Brésil.</b>					
Saint-Paul . . . . .	Consul général.	20,000	8,000	10,000	38,000
<b>Chili.</b>					
Santiago. . . . .	Ministre plénipotentiaire.	20,000	8,000	14,000	42,000
<b>Chine.</b>					
Shanghai . . . . .	Consul général.	20,000	12,000	13,000	45,000
Tientsin . . . . .	Consul général.	20,000	8,000	12,000	40,000
Hankow . . . . .	Consul.	15,000	10,000	8,000	33,000
Canton . . . . .	Consul.	15,000	10,000	8,000	33,000
<b>Cuba.</b>					
La Havane . . . . .	Ministre plénipotentiaire.	20,000	12,000	18,000	50,000
<b>Égypte.</b>					
Le Caire . . . . .	Agent et consul général.	20,000	8,000	20,000	48,000
Alexandrie . . . . .	Consul.	15,000	4,000	10,000	29,000
<b>Espagne.</b>					
Madrid . . . . .	Attaché commercial.	20,000	»	20,000	40,000
Barcelone . . . . .	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
<b>Empire britannique.</b>					
Londres . . . . .	Attaché commercial.	20,000	»	30,000	50,000
Londres . . . . .	Consul général.	20,000	»	15,000	35,000
Johannesburg . . . . .	Consul général.	20,000	10,000	12,000	42,000
Le Cap . . . . .	Consul.	15,000	4,000	8,000	27,000
Côte orientale d'Afrique . . . . .	Consul général.	20,000	15,000	12,000	47,000
Melbourne . . . . .	Consul général.	20,000	5,000	10,000	35,000
Sydney . . . . .	Consul.	15,000	5,000	8,000	28,000
Ottawa . . . . .	Consul général.	20,000	7,000	12,000	39,000
Bombay . . . . .	Consul.	15,000	10,000	9,000	34,000
Calcutta . . . . .	Consul général.	20,000	12,000	12,000	44,000
Singapore . . . . .	Consul général.	20,000	12,000	12,000	44,000
<b>États-Unis d'Amérique.</b>					
Washington. . . . .	Attaché commercial.	20,000	5,000	20,000	45,000
Philadelphie. . . . .	Consul général.	20,000	5,000	10,000	35,000
Sau-Francisco . . . . .	Consul.	15,000	4,000	8,000	27,000
Nouvelle-Orléans . . . . .	Consul.	15,000	6,000	8,000	29,000
Mamie . . . . .	Consul.	15,000	10,000	8,000	33,000
<b>France.</b>					
Paris. . . . .	Attaché commercial.	20,000	»	20,000	40,000
Tunis . . . . .	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
Côte occidentale d'Afrique. . . . .	Consul.	15,000	10,000	8,000	33,000
<b>Grèce.</b>					
Salonique . . . . .	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
Smyrne . . . . .	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
<b>Amérique Centrale.</b>					
Guatemala . . . . .	Ministre plénipotentiaire.	20,000	6,000	10,000	36,000
<b>Italie.</b>					
Rome . . . . .	Attaché commercial.	20,000	»	20,000	40,000
Milan. . . . .	Consul général.	20,000	»	10,000	30,000
<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>		775,000	215,000	500,600	1,490,600

POSTES.	GRADES.	Traitement afférent au grade.	Indemnité locale.	Frais de représentation.	TOTAL.
Report. . . . . fr.		775,000	215,000	500,600	1,490,600
<b>Japon.</b>					
Yokohama . . . . .	Attaché commercial.	20,000	10,000	20,000	50,000
Kobé . . . . .	Consul général.	20,000	8,000	10,000	38,000
<b>Maroc.</b>					
Tanger . . . . .	Agent et Consul général.	20,000	»	14,000	54,000
Casablanca . . . . .	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
<b>Norvège.</b> (Voir Scandinavie.)	—	—	—	—	—
<b>Pays-Bas.</b>					
La Haye . . . . .	Attaché commercial.	20,000	»	20,000	40,000
Rotterdam . . . . .	Consul général.	20,000	»	10,000	50,000
Maestricht . . . . .	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
Batavia . . . . .	Consul général.	20,000	10,000	8,000	58,000
<b>Pérou.</b>					
Lima . . . . .	Ministre plénipotentiaire.	20,000	10,000	22,000	52,000
<b>Pologne.</b>					
Varsovie . . . . .	Consul adjoint à la Légation.	15,000	»	»	15,000
<b>Roumanie.</b>					
Galatz . . . . .	Consul.	15,000	»	8,000	23,000
<b>Scandinavie et Pays de la Baltique.</b> (A créer).		»	»	»	»
<b>Stam.</b>					
Bangkok . . . . .	Ministre plénipotentiaire.	20,000	14,000	24,000	58,000
<b>Suisse.</b>					
Berne . . . . .	Consul adjoint à la Légation.	15,000	»	»	15,000
<b>Uruguay.</b>					
Montevideo . . . . .	Ministre plénipotentiaire.	20,000	6,000	12,000	58,000
<b>Venezuela.</b>					
Caracas . . . . .	Chargé d'affaires.	20,000	6,000	10,000	56,000
<b>Divers.</b>					
Beyrouth . . . . .	Consul.	15,000	»	8,000	25,000
Postes à créer ou à rétablir . . . . .	»	55,000	15,000	50,000	100,000
		4,120,000	294,000	712,600	2,126,600
	Réduction de 10 % . . . . .			— 71,260	— 71,260
				Reste . . . fr.	641,540
Accroissements du traitement indiqué au tableau ci-dessus, à raison d'ancienneté de grade . . . . .					180,000
Accroissement familial de l'indemnité locale des chefs de poste . . . . .					90,900
Accroissement familial des frais de représentation des chefs de poste . . . . .					212,400
Traitements des vice-consuls, attachés de consulat et élèves-consuls . . . . .					479,000
Indemnités locales à ces mêmes agents . . . . .					150,000
Traitements de non-activité et d'activité hors cadre . . . . .					83,000
Frais de logement des chefs de poste . . . . .					532,000
Indemnités de logement à leurs assistants du corps consulaire . . . . .					160,000
Frais d'installation des agents consulaires . . . . .					564,000
Allocations à des agents consulaires non rétribués et indemnités de gérance . . . . .					588,000
				TOTAL . . . fr.	4,696,640

## TABLEAU-ANNEXE B (ART. 11).

## LEGATIONS.

## EMPLOIS ADMINISTRATIFS.

POSTES.	GRADES.	Traitement.	Indemnité de logement.	Indemnité spéciale.	TOTAL.
Berlin . . . . .	1 commis de chancellerie . . . . .	8 000	3,000	2,000	13,000
Vienne . . . . .	Id. . . . .	6 000	3,000	2,000	11,000
Sofia . . . . .	1 drogman . . . . .	12,000	3,000	2,000	17,000
	1 commis de chancellerie . . . . .	12,000	»	»	12,000
Rio . . . . .	1 Id. . . . .	6 000	3 000	3,000	12,000
Pékin . . . . .	1 interprète . . . . .	12 000	2,000	»	14,000
	1 commis de chancellerie . . . . .	6,000	3,000	»	9,000
Copenhague . . . . .	. . . . .	»	»	»	»
Madrid . . . . .	1 chancelier . . . . .	12 000	3 000	3,000	18,000
Washington . . . . .	1 chancelier-adjoint . . . . .	10,000	3,000	4 000	17,000
Paris . . . . .	1 chancelier . . . . .	15,000	3 000	6,000	24,000
	1 chancelier-adjoint . . . . .	14 000	3,000	4,000	21 000
	1 commis de chancellerie . . . . .	8,000	3 000	3 000	14,000
	1 commis-adjoint . . . . .	6,000	3,000	3 000	12 000
Londres . . . . .	1 chancelier . . . . .	12 000	3,000	4 000	19,000
	1 commis de chancellerie . . . . .	6 000	3,000	3 000	12,000
	1 Id. . . . .	6,000	3 000	3 000	12,000
Athènes . . . . .	1 drogman . . . . .	12,000	3,000	2 000	17,000
Rome . . . . .	1 chancelier . . . . .	12,000	3,000	4 000	19 000
	1 commis de chancellerie . . . . .	6,000	3,000	3,000	12,000
Tokio . . . . .	1 interprète . . . . .	6,000	»	3,000	9,000
Luxembourg . . . . .	1 chancelier-adjoint . . . . .	10,000	3 000	3 000	16,000
	1 commis de chancellerie . . . . .	8,000	3,000	3,000	14 000
Mexico . . . . .	. . . . .	»	»	»	»
La Haye . . . . .	1 chancelier-adjoint . . . . .	10 000	3,000	3,000	16 000
	1 commis de chancellerie . . . . .	8,000	3,000	4,800	15,800
Téhéran . . . . .	. . . . .	»	»	»	»
Varsovie . . . . .	1 commis de chancellerie . . . . .	6,000	3,000	2 000	11,000
	1 Id. . . . .	»	»	6,600	6,600
Lisbonne . . . . .	1 chancelier . . . . .	12 000	3,000	3,000	18 000
Bucarest . . . . .	1 commis de chancellerie . . . . .	6,000	3,000	3,000	12,000
Saint-Siège . . . . .	. . . . .	»	»	»	»
Belgrade . . . . .	1 chancelier . . . . .	12,000	3,000	2,000	17,000
Stockholm . . . . .	1 chancelier-adjoint . . . . .	10,000	3,000	2,000	15,000
Berne . . . . .	1 commis de chancellerie . . . . .	6,000	3,000	2,000	11,000
Prague . . . . .	. . . . .	»	»	»	»
Constantinople . . . . .	1 premier drogman . . . . .	15,000	3 000	6,000	24 000
	1 Id. . . . .	15,000	3 000	6 000	24 000
	1 drogman . . . . .	8 000	3 000	3 000	14,000
	1 chancelier-adjoint . . . . .	10 000	3 000	3,000	16 000
Budapest . . . . .	. . . . .	»	»	»	»
	TOTAUX. . . . fr.	323,000	95,000	106,400	524,400
	Agents temporaires . . . . .				70,000
	Indemnité familiale aux agents . . . . .				39,200
	Nominations éventuelles . . . . .				20,000
	A REPORTER. . . . fr.				653,600

REPORT. . . . fr. 653,600

**Emplois subalternes.**

Berlin :	
1 concierge . . . . .	fr. 8,000
1 garçon de chancellerie . . . . .	8,000
Constantinople :	
2 khavass. . . . .	7,000
1 garçon de bureau . . . . .	4,000
Mexico :	
1 garde indigène . . . . .	2,000
Téhéran :	
4 ghoulans et garde militaire . . . . .	22,000
Sofia :	
1 khavass . . . . .	3,500
Frais de drogmanat et d'interprétariat remboursés sur compte . . . . .	750
Équipement et gratifications des khavass . . . . .	6,750
Gages des huissiers des Légations . . . . .	105,000
<hr/>	
TOTAL GÉNÉRAL. . . . .	fr. 818,600
<hr/>	